

Règlement intérieur du Club BarJots 4x4

Ce règlement intérieur régit, dans le cadre des statuts du club, l'organisation interne du club dans ses activités

Il rappelle les bonnes pratiques de civisme, de courtoisie et de sécurité à respecter lors de toutes les activités liées au club.

Chaque membre et invité du club doit s'y conformer..

L'adhésion au Club BarJots 4x4, implique le respect de ce règlement et une attestation signée de son suivi à la lettre dans le dossier d'adhésion.

Le coût de l'adhésion au club pour l'année civile 2008 (Du 1 juin au 31 décembre 2008) est fixé à 30€ + 20€ de droit d'entrée. Soit, 50€ au total. (30€ représentant les 7/12ièmes du tarif fixé pour une année pleine)

L'adhésion au club implique également le respect de sa charte. (Consultable sur le site www.barjots4x4.com et sur le forum.)

Les activités du Club BarJots 4x4 ne se pratiquent que dans des milieux autorisés à la pratique de notre loisir.

Pratiquer notre loisir en dehors de tout esprit de compétition.

Le hors piste et les propriétés privées (bois, prairies, cultures, chemins privés, etc.) ne peuvent être pratiqués sans y être invité par l'organisation

Veiller au bon entretien de son véhicule notamment vis à vis des émanations de fumées, bruit d'échappement et fuites d'huile ou de carburant.

Laisser les lieux intacts lors des piques niques.

Il est impératif de ne pas se déplacer en groupe de plus de 5 véhicules.

Respect de la législation

Utiliser un véhicule conforme à la législation avec une assurance valide.

Le conducteur doit posséder un permis de conduire en cours de validité.

Assurances :

Le club possède une assurance « organisation et participants » qui ne se substitue en aucun cas à l'assurance du véhicule

Respect des autres membres

Informez et guidez les néophytes sur les bonnes pratiques à adopter.

Informez l'organisation des manquements éventuels commis par les participants.

La consommation d'alcool est fortement déconseillée.

Les road books restent la propriété du club et doivent être restitués en fin de parcours ou la demande de l'organisation.

Tout participant se doit de prévenir l'organisation lorsqu'il quitte la randonnée pour quelque raison que ce soit et restituer le road book.

Chaque participant doit respecter les consignes de l'organisation.

Renonciation :

Par le fait de son engagement, chaque participant renonce à poursuivre en justice pour quelque motif que ce soit les organisateurs, les dirigeants, les représentants ou préposés du Club BarJots 4x4 ainsi que tous les autres participants aux activités proposées par le club

·
Tout participant à une activité organisée par le Club BarJots 4x4 qui ne respectera pas ce règlement intérieur se verra immédiatement exclu de celle-ci par l'organisation

·
Le bureau statuera ultérieurement de son éventuelle exclusion du club.

Fait à Le Plessier sur Bulles, le 6 juin 2008.